

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019**

Délibération
n° 2019.12.352

**BHNS - Acquisition
des parcelles CV156
sur la commune
d'Angoulême et
AC230 sur la
commune de L'Isle
d'Espagnac**

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2019**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Sylvie CARRERA

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Joël GUITTON à Vincent YOU, Isabelle LAGRANGE à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS à André LANDREAU, Annie MARC à Jean-Luc VALANTIN, Pascal MONIER à Véronique DE MAILLARD, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Guy ETIENNE par Sylvie CARRERA

Excusé(s) :

Anne-Sophie BIDOIRE, Danielle CHAUVET, Bernard DEVAUTOUR, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Jeanne FILLoux, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Annie MARC, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Christophe RAMBLIERE, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.12.352**

BHNS

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

BHNS - ACQUISITION DES PARCELLES CV156 SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME ET AC230 SUR LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC

L'établissement public foncier (EPF) intervient pour le compte de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême pour la maîtrise foncière dans le cadre de la convention relative au bus à haut niveau de service (BHNS). La convention prévoit une durée de portage de 5 années et arrive à son terme le 10 février 2020.

Dans le cadre de ce partenariat, l'EPF a acquis trois propriétés pour un montant global de 133 300 €. Une première cession a déjà été approuvée par délibération n°586 du 14 décembre 2017 pour la parcelle CO 14, située route de Bordeaux à Angoulême.

Il faudrait désormais prévoir dès à présent la rétrocession des biens acquis par l'EPF pour le compte de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême. Le montant de cette rétrocession sera de 39 677,18 € TTC pour les parcelles cadastrées CV n°156 à Angoulême (parking face à Leroy-Somer) et AC n°230 à L'Isle d'Espagnac.

Vu l'avis de la commission politiques et équipements communautaires du 26 novembre 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER la rétrocession par l'EPF Nouvelle Aquitaine à GrandAngoulême des parcelles CV 156 sur la commune d'Angoulême et AC 230 sur la commune de L'Isle d'Espagnac, acquises dans le cadre de la convention EPF-GrandAngoulême pour la maîtrise foncière liée à la mise en œuvre du projet « BHNS », pour un montant de 39 677,18 € TTC.

D'AUTORISER Monsieur le président ou toute personne dûment habilitée à engager cette acquisition et à signer tout acte à intervenir dans ce cadre.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

14 janvier 2020

Affiché le :

15 janvier 2020



179

207

178

206

223

162

229

230

Allende

a

22

23

24

Mermoz

Avenue

332

FOND DE VILLE

